

Versailles Grand Parc – Budget 2012

Déséquilibre, crise, endettement

1) Versailles Grand Parc : un budget déséquilibré qui traduit l'inachèvement de la Communauté

Le budget est le meilleur reflet de toute Collectivité. La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc née début 2010 prépare son troisième budget dont seules les grandes lignes sont connues par le débat d'orientation budgétaire pour 2012. Mais c'est seulement le deuxième budget à 14 communes puisque Noisy-le-Roi, Bailly et Rennemoulin n'ont rejoint VGP que début 2011.

Le budget 2012 s'établit à 104 Millions d'euros (M€) au même niveau que le budget primitif de 2011 et pour un montant représentant deux tiers du budget de Versailles (cf ci-après). La structure en est très particulière : globalement les dépenses de gestion (34 M€) et d'investissement (9 M€) y tiennent une part moins importante que les compensations aux communes adhérentes (36 M€) et les versements de péréquation vers les autres communes françaises les moins riches (18 M€). Ces proportions sont pratiquement les mêmes qu'en 2011. **Le budget de fonctionnement apparaît donc principalement comme un budget de redistribution (à 56%) et les politiques déléguées par les 14 communes ne comptent que pour 36 % en fonctionnement et 8 % pour assurer un autofinancement de l'investissement.** Le « poids » des délégations est donc encore très faible.

Projet de budget de VGP 2012 et rappel du budget primitif 2011

Millions M€	BP 2011	structure	2012/2011	Projet 2012	structure
Délégations de VGP	33	36 %	+ 3.3 %	34	36 %
Compensation aux communes de VGP	36	39 %	0	36	38 %
Péréquation hors VGP	16	17 %	+ 9.5 %	18	18 %
Autofinancement pour investissement	7	8 %	+ 5.4 %	8	8 %
Dépenses de fonctionnement	92	100 %	+ 3.0 %	95	100 %
Dépenses d'investissement	11		- 13.4 %	9	
Budget total	103			104	

Si on compare avec le Budget primitif 2011, on constate même une augmentation sensible (+ 9.4 %) du reversement des recettes de VGP au titre de la péréquation vers des collectivités moins riches.

Les recettes de fonctionnement (95.48 M€ arrondis à 95M€ M€) croissent de 3 % entre 2011 à 2012. A 94%, elles proviennent pour :

- 23.2 M€ des usagers en très légère diminution, dont 20.6 M€ des taxes pour enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
- 8.8 de la Dotation Générale de Fonctionnement de l'Etat (DGF), qui avait quasiment décuplé lors du passage en communauté d'agglomération mais qui décroît cette année de 4% et décroîtra continûment jusqu'à se stabiliser à 7.2 M€ en 2014
- 49.1 du produit des impôts intercommunaux bases x taux avec une augmentation globale de +4.6 %
- 13 M€ de la dotation de compensation en stagnation.

L'examen par délégation des communes à VGP amène les remarques suivantes :

- sur 34 M€ de dépenses (y compris personnel), l'environnement (essentiellement les ordures ménagères) avec 19.5M€ et l'enseignement musical (et la culture) avec 7.4 M€ dominant et en représentent 79% ;
- le compte de l'environnement apparaît en excédent de 1.1M€ hors charges administratives communes : 20.6 M€ de recettes et 19.5 en dépenses ;
- le compte musique -culture est lui très déficitaire de 5.3M€ : 1.9 M€ – 7.4 M€ ;
- globalement les délégations (y compris direction admin) laissent un solde négatif de 10.8 M€ : 34 M€ - 23.2.

Les effectifs budgétés s'établissent à 202 mais 16 ne sont pas tenus (8%) et 76 le sont à temps partiel

En ce qui concerne le budget d'investissement, le budget primitif 2011 s'élevait à 11 M€. Le compte administratif de juin 2011 révèle un taux de réalisation du budget d'investissement 2010 extrêmement faible à 10% et conduit à reporter 14M€ dans un budget supplémentaire. Le montant de l'investissement 2011 passe donc à 25 M€. Le très faible taux de réalisation des projets inscrits pour 25 M€ en 2011 devraient conduire à nouveau à des reports de l'ordre d'une dizaine de millions en 2012.

Ces faibles taux de réalisation résultent des incertitudes de l'environnement mais ils sont aussi le reflet de la jeunesse de VGP.

2) Versailles : un budget de crise quasiment stable entre 2011 et 2012

Le budget 2012 est très proche du budget 2011 : la partie fonctionnement augmente un peu plus que l'inflation attendue de 1.7% et la partie investissement est en léger retrait :

Budget yc assainissement	2012	2011	2012/2011
Fonctionnement	122 M€	119 M€	+ 2.5 %
Investissement	32	33	- 4.2 %
total	154	152	+ 1 %

La section de fonctionnement s'établit à 122 M€ selon les répartitions en dépenses et en recettes suivantes :

Dépenses	Millions	d'euros	Recettes
achats	11	25	Produits de gestion et des ventes
Prestations de service	13	48	Impôts (hausse des seules bases mais pas des taux)
Personnel (+0.8%)	64	6	Taxes
Charges financières	2	13	Compensations de VGP
Autres charges et taxes	16	27	Dotations et compensations de l'Etat
Amortissement	5		
Virement à l'investissement	8		
Assainissement	3	3	
total	122	122	+2.4%

Pour un tiers , les recettes proviennent de dotations de l'Etat et de compensations de l'Etat (27M€) ou de compensations de VGP (13 M€). Les impôts devraient n'augmenter que par la réévaluation des bases mais sans augmentation des taux. Côté dépenses les charges de personnel augmentent encore une fois cette année moins que l'inflation (0.8% contre 1.7%). Sur les 1756 postes budgétés, 125 ne sont pas tenus (7%) et 42 le sont à temps partiel.

Les délégations dont les dépenses augmentent plus que l'inflation sont dans un ordre décroissant Jeunesse et Université (mais ce poste est infime 200 000 €), Logement et bâtiments de la ville (+17.9% à 7.3 M€), Maisons de quartier et vie associative (+5% à 5.5 M€), Assainissement (+4.4% à 1.9 M€) et Culture (+3.6 % à 5.6 M€). Les dépenses sont très décroissantes pour Urbanisme et Grand Projets (-12.6 % à 1.6M €), Enseignement et affaires générales (-4.2% à 19.2 M€), Solidarités (CCAS, personnes âgées et à mobilité réduite... -3% à 3.5 M€) et Sports (-3% à 3.5 M€). A noter que l'Université inter-âges reste largement bénéficiaire (0.834 M€ - 0.738 M€) , ce qui devrait inciter à moduler les tarifs en fonction des revenus pour démocratiser la culture : ce n'est toujours pas le cas.

L'endettement de la Ville par habitant passe de 562 € en 2011 à 654 € en 2012 en raison de la remontée des taux mais Versailles reste une ville peu endettée puisque les villes de la même strate ont un endettement de 1577 € soit plus du double : c'est là une capacité à financer des équipements ou des grands projets.

Les engagements de la Ville hors bilans s'accroissent de 97 M€ à 110 M€ dont 87% pour garantir des emprunts nécessaires à la construction de logements aidés.

Poids relatif en % de chaque commune dans VGP (Hypothèse Vélizy-Villacoublay dans VGP)

Communes	% de population	% de TH	% de TFB	% de la CFE
Versailles	33	34	31	26
Le Chesnay	11	13	12	11
La Celle St-Cloud	8	9	7	2
Vélizy-Villacoublay	8	5	16	37
St-Cyr l'Ecole	7	5	4	1
Viroflay	6	5	5	3

Le tableau reprend les pourcentages des 6 communes les plus peuplées en ce qui concerne le potentiel fiscal (base de l'imposition) de la taxe d'habitation TH, de la taxe sur le foncier bâti TFB, et de la cotisation foncière des entreprises CFE qui est un indicateur de la puissance économique.

Si Versailles domine en matière de population, Vélizy-Villacoublay s'impose très clairement en matière économique et les autres communes se caractérisent par un potentiel fiscal des entreprises beaucoup plus faible que leur poids démographique, sauf pour le Chesnay. On peut noter la part importante de la taxe sur le foncier bâti de Vélizy-Villacoublay